

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

DIRECTION DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE DES
FINANCES PUBLIQUES

UNITE DE GESTION DU PROJET



PAGFIP

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE
DES FINANCES PUBLIQUES

COOPERATION CAMEROUN – GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DIRECTORATE OF COOPERATION
AND REGIONAL INTEGRATION

DEPARTMENT OF REGIONAL INTEGRATION

PUBLIC FINANCE GOVERNANCE
SUPPORT PROJECT

PROJECT MANAGEMENT UNIT

DECISION N° 0352 /D/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/SPM/2026 DU 24 AUG 2026

Portant attribution du Marché relatif à l'Avis à Manifestation d'Intérêt N°09/AMI/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/UGP-PAGFIP/SPM/ASPM/2025 du 20/06/2025 pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration du plan directeur national de digitalisation du système d'information des marchés publics.

LE COORDONATEUR NATIONAL DU PAGFIP

- Vu** la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008/220 du 4 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 334/A/MINMAP du 20 octobre 2023 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques ;
Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu le protocole d'accord de don n°2100155042185 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement ;
Vu l'accord de prêt n°2100150043404 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement pour le financement du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (PAGFIP)

Considérant l'Avis à Manifestation d'Intérêt N° N°09/AMI/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/UGP-PAGFIP/SPM/ASPM/2025 du 20/06/2025 pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration du plan directeur national de digitalisation du système d'information des marchés publics.

Considérant L'avis de non objection de la Banque sur la proposition d'attribution relative à l'Avis à Manifestation d'Intérêt N° N°09/AMI/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/UGP-PAGFIP/SPM/ASPM/2025 du 20/06/2025 pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration du plan directeur national de digitalisation du système d'information des marchés publics.

DECIDE

Article 1^{er} : le Consultant ci-après désigné est déclaré attributaire du Marché relatif à l'Avis de Manifestation d'Intérêt susmentionné pour le montant et le délai ci-après :

Désignation	Adjudicataire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettres (en FCFA)	Délai
L'élaboration du plan directeur national de digitalisation du système d'information des marchés publics	Groupement NC CONSULTING/EYRA INTERNATIONAL	202 400 000	241 362 000	Deux cent quarante un millions trois cent soixante-deux mille	06 mois

Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera /-

